

**Certificat de fonctionnement
n° 20.18.271.531.1 du 27 juillet 2020**

Le présent certificat de fonctionnement est délivré en application du règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 du Parlement européen et du Conseil relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, ainsi que de l'annexe IC du règlement d'exécution (UE) 2016/799 de la Commission du 18 mars 2016 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 165/2014 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences applicables à la construction, aux essais, à l'installation, à l'utilisation et à la réparation des tachygraphes et de leurs composants.

AUTORITE DE DELIVRANCE :

Ministère de l'économie, des finances et de la relance - Direction générale des entreprises – Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France – Pôle C
Les Arcades de Flandres - 70, rue Saint-Sauveur BP 456 - 59021 LILLE Cedex - France

FABRICANTS :

Imprimerie Nationale SA - Rue des Frères Beaumont - 59128 FLERS EN ESCREBIEUX - France
et
IDEMIA France SAS - 2 place Samuel de Champlain - 92400 Courbevoie - France

BENEFICIAIRE :

IN Continu et Services (INCS) -104 avenue du Président KENNEDY - 75016 PARIS- FRANCE

NOM DU MODELE DE L'INSTRUMENT :

Cartes tachygraphiques G2 Imprimerie Nationale pour la Lettonie

CARACTERISTIQUES DE L'INSTRUMENT :

Les cartes tachygraphiques G2 Imprimerie Nationale pour la Lettonie existent sous quatre types différents :

- carte de conducteur,
- carte d'atelier,
- carte d'entreprise,
- carte de contrôleur.

Ces cartes comportent chacune un micromodule IDEMIA IDEal Drive DT v3 avec composant SLC32GDA400G3.

ESSAIS REALISES :

Les quatre types de cartes tachygraphiques G2 Imprimerie Nationale ont été soumis aux essais de fonctionnement prévus par l'appendice 9 (chapitre 4) de l'annexe IC du règlement d'exécution (UE) 2016/799 de la Commission du 18 mars 2016 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 165/2014 du Parlement européen et du Conseil modifié. Ce certificat prend en compte, pour plusieurs essais listés dans le tableau ci-dessous repérés (1) et/ou (2), les conclusions des essais du certificat de fonctionnement n° SNCH*CERT*20671*00, délivré en date du 29 mai 2019 à IDEMIA The Netherlands BV par l'autorité luxembourgeoise Société Nationale de certification et d'homologation (repère 1) et des certificats de fonctionnement n° 19.00.271.001.1 du 14 février 2019 et n° 19.00.271.003.1 du 21 mars 2019 délivrés par le ministère de l'économie et des finances à Imprimerie Nationale SA (repère 2).

No	Essais	Résultats des essais
1.	Examen administratif	
1.1.	Documentation	satisfaisant
2.	Corps de la carte	
2.1.	Conception imprimée	satisfaisant
2.2.	Essais mécaniques	(2) et complément satisfaisant
2.3.	Essais mécaniques avec module de circuit intégré	satisfaisant
3.	Module	
3.1.	Module	(1)
4.	Circuit	
4.1.	Circuit	(1)
4.2.	Essais mécaniques avec module de circuit intégré inséré dans le corps de carte (identique à 2.3)	satisfaisant
5.	Essais de protocole	(1) et complément satisfaisant
6.	Structure de la carte	(1) et complément satisfaisant
7.	Essais de fonctionnement	(1), (2) et complément satisfaisant
8.	Personnalisation	
8.1.	Personnalisation optique	satisfaisant

CONCLUSION :

Les quatre types de cartes tachygraphiques G2 Imprimerie Nationale pour la Lettonie, présentés à la certification de fonctionnement en application de l'article 12 du règlement (UE) N° 165/2014 du 4 février 2014 du Parlement européen et du Conseil, ont satisfait aux exigences de construction et aux essais prévus par l'appendice 9 (chapitre 4) de l'annexe IC du règlement d'exécution (UE) 2016/799 de la Commission du 18 mars 2016 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 165/2014 du Parlement européen et du Conseil modifié.

Fait à Lille, le 27 juillet 2020

Pour le Préfet, par délégation et
par empêchement du responsable du Pôle C,
l'adjoint du responsable du Pôle C,

Jeân-Jacques COUSIN